

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2142

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : Chemin des écoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Bilan de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Grivel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

**Séance publique du 4 avril 2011****Délibération n° 2011-2142**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Chemin des écoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne le bilan de la concertation relative au projet de création de la voie nouvelle afin de prolonger le chemin des écoliers entre le chemin d'Ecully et la rue Peytel sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

Par délibération du 10 janvier 2011, le conseil de Communauté a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

**1 - Le déroulement de la concertation**

La concertation s'est déroulée du lundi 17 janvier au jeudi 17 février 2011 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et le cahier de concertation ont été déposés à la mairie de Collonges au Mont d'Or et à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché à l'hôtel de la Communauté urbaine et à la mairie de Collonges au Mont d'Or,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié dans les deux journaux suivants : le Progrès et le Tout Lyon,
- une réunion publique s'est tenue le 2 février 2011 à Collonges au Mont d'Or.

11 avis ont été exprimés dans le cahier de concertation déposé à la mairie de Collonges au Mont d'Or.

**2 - Le bilan de la concertation**

Lors de la concertation, les principales questions ou avis suivants ont émergé :

- le choix du profil en travers avec la création de trottoirs : la chaussée présente une largeur de 6,50 mètres afin de permettre à terme la circulation des bus et il est prévu des trottoirs de part et d'autre, respectant la réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- quelques personnes ont exprimé leur inquiétude concernant la vitesse qui serait pratiquée sur cette future voirie : une évaluation sera conduite après sa création afin d'envisager la mise en œuvre éventuelle de dispositifs de ralentissement,

- quelques inquiétudes sur le respect de l'environnement : le projet sera réalisé en respectant la réglementation sur la protection de l'environnement. Une étude d'impact est en cours de réalisation. Elle consiste à définir les différents impacts sur l'environnement et les mesures compensatoires à prévoir,

- certaines personnes ont émis leur doute sur l'utilité publique de ce projet : il est rappelé que la création de cette voie est inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) de Collonges au Mont d'Or afin de pouvoir assurer l'urbanisation du Bourg.

En conséquence, la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation et d'approuver le programme de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement d'une voie nouvelle sur la commune de Collonges au Mont d'Or, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

**2° - Décide** la poursuite des études et la mise en œuvre de l'opération sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**